

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Rapport annuel de 2024-2025
concernant la *Loi sur l'accès à l'information*



Agence de
promotion économique
du Canada atlantique

Atlantic Canada
Opportunities
Agency

Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, 2025.

N° de catalogue AC2-15/1F-PDF

ISSN 2817-3740 – Rapport annuel au Parlement 2024-2025 – *Loi sur l'accès à l'information*

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT CONCERNANT LA *LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION*

1. INTRODUCTION	1
2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	1
3. ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS	2
4. RENDEMENT POUR 2024-2025	2
5. ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION	5
6. POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES, PROCÉDURES ET INITIATIVES	5
7. PLAINTES	5
8. PUBLICATION PROACTIVE	5
9. SURVEILLANCE	9
ANNEXE A	10
ANNEXE B	11
ANNEXE C	23

RAPPORT CONCERNANT LA *LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION*

1. INTRODUCTION

La *Loi sur l'accès à l'information* renforce la responsabilité et la transparence des institutions fédérales afin de promouvoir une société à la fois ouverte et démocratique et de permettre un débat public relatif à la conduite de ces institutions. La partie 1 de la *Loi* garantit un droit d'accès à l'information contenue dans les documents des institutions fédérales, sous réserve de certaines exceptions précises et limitées. La partie 2 établit les exigences relatives à la publication proactive de divers types de renseignements détenus par les institutions fédérales qui présentent un intérêt pour le public.

Le présent rapport est préparé conformément à l'article 94 de la *Loi*, qui exige que le responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) prépare, aux fins de dépôt au Parlement, un rapport annuel sur l'application de cette loi. Ce rapport est également préparé et déposé conformément à l'article 20 de la *Loi sur les frais de service*.

Le mandat de l'APECA est de créer des possibilités de croissance économique au Canada atlantique en aidant les entreprises à devenir plus concurrentielles, plus innovatrices et plus productives, en travaillant avec les collectivités variées au développement et à la diversification de leur économie et en faisant la promotion des atouts de la région de l'Atlantique. Des renseignements supplémentaires se trouvent sur le [site Web de l'APECA](#).

2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) veille à l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Elle compte une directrice (coordonnatrice de l'AIPRP), une analyste de l'AIPRP et une spécialiste administrative au siège social de l'APECA à Moncton, au Nouveau-Brunswick. La Direction de l'AIPRP est responsable du traitement de toutes les demandes d'accès à l'information et de renseignements personnels, ainsi que de l'élaboration, de la coordination et de la mise en œuvre de politiques, de lignes directrices et de procédures efficaces pour gérer la conformité de l'Agence aux lois en matière d'AIPRP.

L'APECA veille au respect de la loi grâce à la collaboration établie entre la Direction de l'AIPRP, les directions générales et les bureaux régionaux. Chaque secteur et chaque direction générale de l'organisation comptent un agent de liaison (relevant normalement du sous-ministre ou d'un sous-ministre adjoint) qui coordonne le processus de repérage des documents.

La Direction de l'AIPRP collabore avec des représentants de l'Agence au sein de la Direction générale des finances et des services corporatifs et de la Direction générale des politiques, des programmes et des communications pour satisfaire aux exigences en matière de divulgation proactive énoncées dans la partie 2 de la *Loi*. Pour une ventilation des groupes chargés de veiller à la satisfaction de chaque exigence applicable en matière de publication proactive en vertu de la partie 2 de la *Loi*, voir la section 8 ci-dessous.

Pendant la période visée par le rapport, la Direction de l'AIPRP a également examiné les documents préparés en réponse à 143 questions parlementaires écrites.

L'Agence n'a conclu aucune entente de services avec une autre institution gouvernementale en vertu de l'article 96 de la *Loi* au cours de la période visée par le rapport.

3. ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Aux fins de l'application de la *Loi sur l'accès à l'information*, la présidente a délégué les pleins pouvoirs au vice-président des Finances et Services corporatifs et secrétaire général, et elle a délégué des pouvoirs partiels à la coordonnatrice de l'AIPRP.

Une copie signée de l'instrument de délégation se rapportant à la *Loi sur l'accès à l'information* se trouve à l'[annexe A](#).

4. RENDEMENT POUR 2024-2025

Les renseignements suivants ont pour objet d'aider le lecteur à interpréter l'information donnée à l'[annexe B](#) et à l'[annexe C](#).

Nombre de demandes reçues et traitées

L'Agence a reçu 8 demandes en 2024-2025, soit une baisse considérable par rapport à l'exercice précédent où 25 demandes avaient été reçues.

En tout, 9 demandes ont été fermées, dont une demande en suspens de l'exercice 2023-2024. Aucune demande n'a été reportée à la prochaine période d'établissement de rapport.

Le tableau suivant montre la tendance liée au nombre de demandes reçues, par source, au cours des 10 derniers exercices.

SOURCE	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Médias	0	5	5	9	61	22	5	0	19	3
Secteur universitaire	0	1	1	0	1	2	1	3	0	0
Secteur commercial	11	10	5	4	9	7	2	1	0	0
Organisme	3	5	0	1	4	6	4	6	0	0
Public	11	11	12	8	5	5	9	8	4	1
Refuse de s'identifier	0	0	0	4	28	5	4	3	2	4
Totaux	25	32	23	26	108	47	25	21	25	8

Délais statutaires

Toutes les demandes fermées en 2024-2025 ont été fermées dans les délais prévus par la loi. Le tableau ci-dessous présente les détails des délais de réponse au cours des 10 derniers exercices.

Exercice	Nombre de réponses envoyées à temps/nombre total de demandes	Pourcentage de réponses envoyées à temps
2015-2016	20/25	80 %
2016-2017	29/32	91 %
2017-2018	19/23	83 %
2018-2019	16/16	100 %
2019-2020	107/108	99 %
2020-2021	52/53	98 %
2021-2022	27/27	100 %
2022-2023	20/20	100 %
2023-2024	27/27	100 %
2024-2025	9/9	100 %

Délai de traitement et disposition

Parmi les demandes fermées en 2024-2025, 3 ont été achevées dans un délai d'un à 30 jours, 1 a été achevée dans un délai de 31 à 60 jours, et 5 ont été achevées dans un délai de 61 à 120 jours.

Parmi ces demandes, les documents ont été divulgués en totalité pour 4 demandes et en partie pour 4 demandes; aucun document n'existait pour 1 demande.

Exceptions et exclusions

En 2024-2025, seules 2 exceptions ont été invoquées. Aucune exclusion n'a été invoquée pendant cette même période. Les exceptions invoquées étaient liées aux articles de la *Loi* portant sur les renseignements personnels (article 19) et sur les renseignements de tiers (article 20).

Complexités

Des documents ont été repérés en réponse à 8 des 9 demandes d'accès fermées en 2024-2025. Aucun document pertinent n'existait pour 1 demande. Le traitement de ces demandes a donné lieu à l'examen de 1 611 pages de documents, dont 1 608 ont été divulguées en partie ou en totalité. Des copies électroniques des documents ont été fournies en réponse à toutes les demandes.

Le tableau suivant fournit des renseignements supplémentaires concernant les pages divulguées.

Nombre de demandes	Nombre de pages traitées	Total de pages traitées
6	100 pages ou moins	9
1	de 101 à 500 pages	144
0	de 501 à 1 000 pages	0
1	de 1 001 à 5 000 pages	1 458

L'Agence a dû entreprendre les consultations suivantes dans le cadre du traitement de quatre demandes :

- 2 avis à des tiers en vertu de l'article 27 de la *Loi*;
- 1 consultation auprès d'une autre institution gouvernementale;
- 1 consultation auprès des Services juridiques.

Prorogations

Le délai prescrit par la loi pour répondre aux demandes a été prolongé comme suit.

Durée des prorogations	9(1)a) Entrave au fonctionnement	9(1)b) Consultation		9(1)c) Avis à un tiers
		Article 69	Autre	
30 jours ou moins	2	0	0	0
De 31 à 60 jours	1	0	3	0
De 61 à 120 jours	0	0	0	2
De 121 à 180 jours	0	0	0	0
De 181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	3	0	3	2

Les délais ont été prorogés en vertu des alinéas suivants :

- **9(1)a)** – lorsque la demande portait sur un nombre élevé de documents ou nécessitait une recherche dans un nombre élevé de documents et/ou lorsque le respect du délai initial aurait entravé de façon déraisonnable le fonctionnement de l'Agence;
- **9(1)b)** – lorsqu'il était nécessaire de tenir des consultations qui ne pouvaient avoir lieu dans le délai initial;
- **9(1)c)** – lorsque l'Agence devait aviser des tiers de la demande et de son intention de divulguer de l'information en vertu du paragraphe 27(1) de la *Loi*.

Consultations

En 2024-2025, l'Agence a répondu à 17 demandes de consultation reçues d'autres institutions fédérales et des gouvernements provinciaux. Ces consultations ont occasionné l'examen de 151 pages de documents et ont toutes été effectuées dans les délais prescrits.

5. ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

La Direction de l'AIPRP fournit continuellement des conseils aux fonctionnaires de l'Agence en ce qui concerne le traitement des demandes d'accès à l'information et la publication proactive des renseignements ainsi que l'interprétation de la *Loi* pour veiller à l'application efficace et cohérente de la *Loi* par l'Agence.

Des séances de sensibilisation aux exigences de la *Loi sur l'accès à l'information* sont offertes à tous les employés de l'Agence sur demande. De nombreuses séances d'information informelles ont été offertes aux employés de l'Agence qui ont demandé de l'information sur les exigences de la *Loi* pendant la période visée par le rapport.

6. POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES, PROCÉDURES ET INITIATIVES

L'Agence n'a mis en application aucune politique, ligne directrice ou procédure nouvelle ou révisée quant à l'accès à l'information pendant la période visée.

La sélection d'un nouveau logiciel de gestion des dossiers d'AIPRP a été complétée en 2024-2025. L'intégration du nouveau logiciel a commencé et devrait s'achever au cours du prochain exercice.

7. PLAINTES

Les demandeurs peuvent déposer, auprès du Commissariat à l'information, une plainte au sujet de toute question relative au traitement de leur demande.

Une plainte liée à la recherche des documents répondant à la demande a été reçue par le Commissariat à l'information en vertu de l'article 32 au cours de la période d'établissement de rapport et demeure en cours.

8. PUBLICATION PROACTIVE

Le tableau suivant présente les exigences de publication proactive prévues à la partie 2 de la *Loi*, qui s'appliquent à l'APECA, ainsi que le niveau de conformité de l'Agence à ces exigences et les liens vers ces publications.

Tableau des exigences en matière de publication proactive

Exigence législative	Article de la LAI	Calendrier de publication	Cette exigence s'applique-t-elle à l'APECA? (O ou N)	Groupes ou postes internes chargés de satisfaire à l'exigence	Pourcentage d'exigences relatives à la publication proactive publiées dans les délais prescrits par la Loi	Lien vers la page Web de publication
Toutes les institutions gouvernementales telles que définies à l'article 3 de la Loi sur l'accès à l'information						
Frais de voyage	82	Dans les 30 jours suivant la fin du mois de remboursement	O	Finances et services administratifs	100 %	Dépenses de voyages gouvernementaux (canada.ca)
Frais d'accueil	83	Dans les 30 jours suivant la fin du mois de remboursement	O	Finances et services administratifs	100 %	Frais d'accueil gouvernementaux
Rapports déposés au Parlement	84	Dans les 30 jours suivant le dépôt	O	Communications	100 %	Portail du gouvernement ouvert (canada.ca)
Entités publiques ou ministères, agences et autres organismes soumis à la Loi et énumérés dans les annexes I, I.1 ou II de la Loi sur la gestion des finances publiques						
Contrats de plus de 10 000 \$	86	T1-3 : Dans les 30 jours suivant le trimestre T4 : Dans les 60 jours suivant le trimestre	O	Finances et services administratifs	100 %	Recherche des contrats gouvernementaux de plus de 10 000 \$
Subventions et contributions supérieures à 25 000 \$	87	Dans les 30 jours suivant le trimestre	O	Programmes	75 %	Subventions et contributions gouvernementales (canada.ca)
Paquets de documents d'information préparés pour les administrateurs généraux ou équivalents nouveaux ou entrants	88a)	Dans les 120 jours suivant la nomination	O	Communications	100 %	Portail du gouvernement ouvert (canada.ca)

Titres et numéros de référence des notes de service préparées pour un administrateur général ou équivalent et reçues par son bureau	88b)	Dans les 30 jours suivant la fin du mois de réception	O	AIPRP	100 %	Titres et numéros des notes d'information (canada.ca)
Paquets de documents d'information préparés pour la comparution d'un administrateur général ou d'un équivalent devant un comité parlementaire	88c)	Dans les 120 jours suivant la comparution	O	Communications	100 %	Portail du gouvernement ouvert (canada.ca)
Les institutions gouvernementales qui sont des ministères mentionnés à l'annexe I de la Loi sur la gestion des finances publiques ou des secteurs de l'administration publique centrale mentionnés à l'annexe IV de cette loi (c'est-à-dire les institutions gouvernementales pour lesquelles le Conseil du Trésor est l'employeur)						
Reclassification des postes	85	Dans les 30 jours suivant le trimestre	O	Ressources humaines	100 %	Reclassification des postes du gouvernement
Cabinets ministériels (toute institution qui effectue une publication proactive pour le compte d'un cabinet ministériel)						
Paquets de documents d'information préparés par une institution gouvernementale à l'intention des ministres nouveaux ou entrants	74a)	Dans les 120 jours suivant la nomination	O	Communications	100 %	Portail du gouvernement ouvert (canada.ca)
Titres et numéros de référence des notes de service préparées par une institution gouvernementale pour le ministre et reçues par son cabinet	74b)	Dans les 30 jours suivant la fin du mois de réception	O	AIPRP	100 %	Titres et numéros des notes d'information (canada.ca)

Paquet de notes pour la période des questions préparées par une institution gouvernementale pour le ministre et utilisées le dernier jour de séance de la Chambre des communes en juin et en décembre	74c)	Dans les 30 jours suivant le dernier jour de séance de la Chambre des communes en juin et décembre	O	Communications	100 %	Notes pour la période des questions (canada.ca)
Paquets de documents d'information préparés par une institution gouvernementale en vue de la comparution d'un ministre devant un comité parlementaire	74d)	Dans les 120 jours suivant la comparution	O	Communications	100 %	Portail du gouvernement ouvert (canada.ca)
Frais de voyage	75	Dans les 30 jours suivant la fin du mois de remboursement	O	Finances et services administratifs	100 %	Dépenses de voyages gouvernementaux (canada.ca)
Frais d'accueil	76	Dans les 30 jours suivant la fin du mois de remboursement	O	Finances et services administratifs	100 %	Frais d'accueil gouvernementaux
Contrats de plus de 10 000 \$	77	T1-3 : Dans les 30 jours suivant le trimestre T4 : Dans les 60 jours suivant le trimestre	O	Finances et services administratifs	100 %	Recherche des contrats gouvernementaux de plus de 10 000 \$
Dépenses du Cabinet du ministre Note : Ce rapport consolidé est actuellement publié par le SCT au nom de toutes les institutions.	78	Dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice	O	S/O	S/O	Dépenses des cabinets des ministres Gouvernement ouvert - Gouvernement du Canada

9. SURVEILLANCE

La Direction de l'AIPRP assure un suivi régulier des délais et des tendances liés au traitement des demandes en maintenant une communication continue avec les fonctionnaires de l'Agence. Cela comprend des rapports sur l'état d'avancement et des discussions hebdomadaires avec les Communications ainsi que les bureaux régionaux et le Bureau de liaison ministérielle.

ANNEXE A

Ordonnance de délégation de pouvoirs en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels

En vertu de l'article 95 de la *Loi sur l'accès à l'information* et de l'article 73 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le président délègue aux titulaires des postes mentionnés à l'annexe ci-après, ainsi qu'aux personnes occupant à titre intérimaire lesdits postes, les attributions dont il est, en qualité de responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, investi par les dispositions des lois et des règlements connexes mentionnées en regard de chaque poste. La présente ordonnance de délégation remplace et annule toute ordonnance antérieure.

Annexe

Poste	<i>Loi sur l'accès à l'information et règlements connexes</i>	<i>Loi sur la protection des renseignements personnels et règlements connexes</i>
Vice-président, Finances et Services corporatifs et Secrétaire général	Autorité absolue	Autorité absolue
Coordonnateur, Accès à l'information et protection des renseignements personnels	Autorité limitée (autorité absolue à l'exclusion de l'autorité de donner accès aux documents)	Autorité limitée (autorité absolue à l'exclusion de l'autorité de donner accès aux documents)



Francis McGuire
Président
Agence de promotion économique du Canada atlantique

FEV 26 2021

Date

Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Nom de l'institution : Agence de promotion économique du Canada atlantique
 Période visée par le rapport : du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Section 1 : Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Nombre de demandes

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		8
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		1
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	1	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		9
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		9
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	0	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	0	

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	3
Secteur universitaire	0
Secteur commercial (secteur privé)	0
Organisation	0
Public	1
Refus de s'identifier	4
Total	8

1.3 Mode des demandes

Mode	Nombre de demandes
En ligne	6
Courriel	0
Poste	2
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	8

Section 2 : Demandes informelles

2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		55
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		55
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		55
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0

2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre de demandes
En ligne	55
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	55

2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							
0 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
20	28	7	0	0	0	0	55

2.4 Pages communiquées informellement

Moins de 100 pages communiquées		De 100 à 500 pages communiquées		De 501 à 1 000 pages communiquées		De 1 001 à 5 000 pages communiquées		Plus de 5 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2.5 Pages recommuniquées informellement

Moins de 100 pages recommuniquées de nouveau		De 100 à 500 pages recommuniquées de nouveau		De 501 à 1 000 pages recommuniquées de nouveau		De 1 001 à 5 000 pages recommuniquées de nouveau		Plus de 5 000 pages recommuniquées de nouveau	
Nombre de demandes	Pages recommuniquées de nouveau	Nombre de demandes	Pages recommuniquées de nouveau	Nombre de demandes	Pages recommuniquées de nouveau	Nombre de demandes	Pages recommuniquées de nouveau	Nombre de demandes	Pages recommuniquées de nouveau
45	587	10	2 107	0	0	0	0	0	0

Section 3 : Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapport précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
Total	0
Approuvées par la Commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la Commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Retirées pendant la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

Section 4 : Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports

4.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	0 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	2	1	1	0	0	0	4
Communication partielle	0	0	0	4	0	0	0	4
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	1	0	0	0	0	0	0	1
Demande transférée	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	2	1	5	0	0	0	9

4.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	0	16(2)	0	18a)	0	20.1	0
13(1)b)	0	16(2)a)	0	18b)	0	20.2	0
13(1)c)	0	16(2)b)	0	18c)	0	20.4	0
13(1)d)	0	16(2)c)	0	18d)	0	21(1)a)	0
13(1)e)	0	16(3)	0	18.1(1)a)	0	21(1)b)	0
14	0	16.1(1)a)	0	18.1(1)b)	0	21(1)c)	0
14a)	0	16.1(1)b)	0	18.1(1)c)	0	21(1)d)	0
14b)	0	16.1(1)c)	0	18.1(1)d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1)d)	0	19(1)	2	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1)a)	0	23	0
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1)b)	1	23.1	0
15(1) - A.S.*	0	16.31	0	20(1)b.1)	0	24(1)	0
16(1)a)(i)	0	16.4(1)a)	0	20(1)c)	4	26	0
16(1)a)(ii)	0	16.4(1)b)	0	20(1)d)	3		
16(1)a)(iii)	0	16.5	0				
16(1)b)	0	16.6	0				
16(1)c)	0	17	0				
16(1)d)	0						

*A.I. : affaires internationales *Déf. : défense du Canada *A.S. : activités subversives

4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	0	69(1)	0	69(1)g) re a)	0
68b)	0	69(1)a)	0	69(1)g) re b)	0
68c)	0	69(1)b)	0	69(1)g) re c)	0
68.1	0	69(1)c)	0	69(1)g) re d)	0
68.2a)	0	69(1)d)	0	69(1)g) re e)	0
68.2b)	0	69(1)e)	0	69(1)g) re f)	0
		69(1)f)	0	69.1(1)	0

4.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
0	8	0	0	0	0

4.5 Complexité

4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier, document électronique et ensemble de données

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
1 611	1 608	8

4.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier, document électronique et ensemble de données par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages divulguées
Communication totale	3	3	0	0	0	0	1	1 458	0	0
Communication partielle	3	6	1	144	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	6	9	1	144	0	0	1	1 458	0	0

4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60 à 120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Autre	Total
Communication totale	1	0	0	1
Communication partielle	2	1	0	3
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	3	1	0	4

4.6 Demandes fermées

4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi	9
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la loi (%)	100

4.7 Présomptions de refus

4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement/ à la charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
0	0	0	0	0

4.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au-delà des délais prévus par la loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	0	0

4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 5 : Prorogations**5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes**

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a) Entrave au fonctionnement	9(1)b) Consultation		9(1)c) Avis à un tiers
		Article 69	Autre	
Communication totale	1	0	1	0
Communication partielle	2	0	2	2
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	3	0	3	2

5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a) Entrave au fonctionnement	9(1)b) Consultation		9(1)c) Avis à un tiers
		Article 69	Autre	
30 jours ou moins	2	0	0	0
31 à 60 jours	1	0	3	0
61 à 120 jours	0	0	0	2
121 à 180 jours	0	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	3	0	3	2

Section 6 : Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés		Frais remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	8	40,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
Autres frais	0	0,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
Total	8	40,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$

Section 7 : Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	15	142	4	16
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	15	142	4	16
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	13	135	4	16
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	2	7	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

7.2 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

[illegible]

7.3 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations à l'extérieur du gouvernement du Canada

[illegible]

Section 8 : Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels du Cabinet

8.1 Demandes auprès des Services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 9 : Enquêtes et comptes rendus de conclusion

9.1 Enquêtes

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations
1	0	0

9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Article 37 (1) Comptes rendus initiaux			Article 37 (2) Comptes rendus finaux		
Reçus	Contenant des recommandations émises par la commissaire à l'information	Contenant une intention d'émettre une ordonnance par la commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émises par la commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émises par la commissaire à l'information
0	0	0	0	0	0

Section 10 : Recours judiciaires

10.1 Recours judiciaires sur les plaintes

Article 41				
Plaignant (1)	Institution (2)	Tiers (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
0	0	0	0	0

10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

Article 44 – en vertu de l'alinéa 28(1)b)
0

Section 11 : Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information

11.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		259 565 \$
Heures supplémentaires		0 \$
Biens et services		371 \$
• Contrats de services professionnels	0 \$	
• Autres	371 \$	
Total		259 936 \$

11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	2,850
Employés à temps partiel et occasionnels	0,000
Employés régionaux	0,000
Experts-conseils et personnel de l'Agence	0,000
Étudiants	0,000
Total	2,850

Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Nom de l'institution : Agence de promotion économique du Canada atlantique
Période visée par le rapport : du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Section 1 : Demandes reportées et plaintes actives en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Demandes reportées à la prochaine période d'établissement de rapports, ventilées par période d'établissement de rapports reçue

Période d'établissement au cours de laquelle les demandes reportées ont été reçues	Demandes reportées dans les délais prescrits par la loi en date du 31 mars 2025	Demandes reportées dépassant les délais prescrits par la loi en date du 31 mars 2025	Total
Reçues en 2024-2025	0	0	0
Reçues en 2023-2024	0	0	0
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

1.2 Plaintes actives auprès du Commissaire à l'information du Canada, ventilées par période d'établissement de rapports reçue

Période d'établissement de rapports au cours de laquelle les plaintes actives ont été reçues par l'institution	Nombre de plaintes actives
Reçues en 2024-2025	1
Reçues en 2023-2024	0
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0
Total	1

Section 2 : Demandes reportées et plaintes actives en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

2.1 Demandes reportées à la prochaine période d'établissement de rapports, ventilées par période d'établissement de rapports reçue

Période d'établissement de rapports au cours de laquelle les demandes reportées ont été reçues	Demandes reportées dans les délais prescrits par la loi en date du 31 mars 2025	Demandes reportées dépassant les délais prescrits par la loi en date du 31 mars 2025	Total
Reçues en 2024-2025	0	0	0
Reçues en 2023-2024	0	0	0
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

2.2 Plaintes actives auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, ventilées par période d'établissement de rapports reçue

Période d'établissement de rapports au cours de laquelle les plaintes actives ont été reçues par l'institution	Nombre de plaintes actives
Reçues en 2024-2025	0
Reçues en 2023-2024	0
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0
Total	0

Section 3 : Numéro d'assurance sociale

Votre institution a-t-elle commencé une nouvelle collecte ou une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2024-2025?	Non
--	-----

Section 4 : Accès universel sous la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Combien de demandes ont été reçues de la part de ressortissants étrangers en dehors du Canada en 2024-2025?	0
---	---